

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 juillet 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes, les orthoptistes et les biologistes responsables

NOR : AFSS1430536A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2, D. 4031-16 et D. 4031-18;
Vu l'arrêté du 4 octobre 2012 portant nomination de membres siégeant au sein des unions régionales de santé compétentes pour les biologistes responsables;
Vu la proposition du Syndicat national autonome des orthoptistes en date du 22 mai 2014;
Vu la proposition du syndicat des biologistes en date du 3 juin 2014;
Vu la proposition de la Fédération nationale des orthophonistes en date du 11 juin 2014;
Vu la proposition du syndicat des laboratoires de biologie clinique en date du 20 juin 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommées membre de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthoptistes les personnes suivantes:

En région Pays de la Loire

Flavie BROSSAULT en remplacement de Véronique ANNIC VATIN pour la durée du mandat restant à courir.

Cédric FERRASSE en remplacement de Martine ROUTON pour la durée du mandat restant à courir.

Sonia VICAT-GANDRIAU en remplacement de Marie Noëlle VASSORT pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Sont nommées membre de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les biologistes responsables les personnes suivantes:

En région Alsace

Martine FELTEN en remplacement de Philippe FRACHE pour la durée du mandat restant à courir.

Axel SCHNEIDER en remplacement de Philippe CHABOT pour la durée du mandat restant à courir.

En région Aquitaine

Frédéric LAURENT en remplacement de Jérôme CHABROL pour la durée du mandat restant à courir.

En région Bourgogne

Xavier CORDIN et Nathalie GRILLET en remplacement de Christine BLONDEAU pour la durée du mandat restant à courir.

En région Pays de la Loire

Laurent VITALE en remplacement d'Antoine ZALCMAN pour la durée du mandat restant à courir.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Marc DUBERTRAND en remplacement de Pierre VIAL pour la durée du mandat restant à courir.

En région Rhône-Alpes

Jean-Hervé LE BRAS en remplacement de Robert Yves GRELAT pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Sont nommées membre de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthophonistes les personnes suivantes:

En région Basse-Normandie

Christelle BOLLORE en remplacement d'Alice ANGELLOZ-QUESNEL pour la durée du mandat restant à courir.

En région Languedoc-Roussillon

Elodie BONNAFOUS en remplacement de Renaud LOUVET pour la durée du mandat restant à courir.

En région Picardie

Jean-Claude BOISSON en remplacement de Jacques-André CORNET pour la durée du mandat restant à courir.

En région Poitou-Charentes

Fabienne MAGNAT-TESSIER en remplacement d'Anne-Clémence NEBAS pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 10 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'organisation des soins,
J. DEBEAUPUIS

Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU